

CONTACTS UTILES

Cet annuaire présente une liste non exhaustive de partenaires institutionnels pouvant vous accompagner dans votre démarche de sécurité économique ou vous offrir leur expertise sur leur domaine de compétence.

Y figurent notamment certains services d'enquête judiciaire à même de mener des investigations sur des délits visant les entreprises, des attaques et intrusions informatiques perpétrées dans un but crapuleux aux captations d'actifs industriels.

Une démarche de plainte, si elle est souhaitée par les dirigeants, doit s'anticiper, tant au niveau des éléments de traçabilité qu'en terme d'engagement juridique que celle-ci implique.



MINISTÈRE DES ARMÉES

► Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD)

La DRSD est le service de renseignement « dont dispose le ministre des Armées pour assumer ses responsabilités en matière de sécurité du personnel, des informations, du matériel et des installations sensibles ».

La DRSD assure une mission de contre-ingérence au profit des entités du ministère des armées et des entreprises en lien avec la défense afin de protéger leurs intérêts économiques et financiers et apporter une contribution renforcée en matière de cyber-défense. Sa devise est « renseigner pour protéger ».

<http://www.defense.gouv.fr/dpsd>



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

► Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI)

Administration de régulation des échanges, la DGDDI est chargée de faciliter et sécuriser les flux de marchandises (notamment lors de la demande d'intervention en matière de lutte contre la contrefaçon, ou pour la réglementation en matière de biens à double usage). En prise directe avec la chaîne logistique des opérateurs, au cœur des flux de marchandises, elle oriente et accompagne les opérateurs vers les solutions douanières les plus adaptées à leurs opérations de commerce international. Le statut d'opérateur économique agréé est l'un des instruments clés de cette démarche.

Demande d'intervention contrefaçon : contrefac@douane.finances.gouv.fr

Prohibitions : dg-e2@douane.finances.gouv.fr

Opérateur économique agréé : dg-e3-oea@douane.finances.gouv.fr

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

► Service du Haut fonctionnaire de défense et de sécurité (SHFDS)



HFDS Bercy

Le HFDS conseille et assiste le ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance et le ministre chargé de l'Action et des Comptes publics pour toutes les questions relatives aux mesures de défense et de sécurité, et aux situations d'urgence affectant la défense, la sécurité et la vie de la nation, tout particulièrement dans le domaine économique.

Pour les acteurs économiques relevant des ministères précités, il assure notamment des missions de conseil, de coordination et de contrôle

s'appliquant :

- à la protection et à la sécurité des infrastructures et des secteurs d'activités d'importance vitale (SAIV) dont le dysfonctionnement provoquerait rapidement un arrêt de l'économie du pays. Cela concerne les secteurs : finances, industrie, communications électroniques, audiovisuel et information ;

- à la protection du potentiel scientifique et technique (PPST).

<https://www.economie.gouv.fr/hfds/service-secretaire-general-haut-fonctionnaire-de-fense-et-securiteservice-hfds.bercy@finances.gouv.fr>

ppst.hfds@finances.gouv.fr

► Service de l'information stratégique et de la sécurité économiques (Sisse)

Placé auprès de la Direction générale des Entreprises (DGE) du ministère de l'Économie des Finances et de la Relance, le Sisse a notamment pour missions :

- d'identifier les secteurs, les technologies et les entreprises relevant des intérêts économiques, industriels et scientifiques de la nation et centraliser les informations stratégiques les concernant ;

- de concourir à l'élaboration de la position du gouvernement en matière d'investissements étrangers ;

- d'informer les autorités de l'État sur les personnes, entreprises et organismes présentant un intérêt ou représentant une menace pour les intérêts stratégiques ;

- de contribuer à veiller à la bonne application de la loi du 26 juillet 1968 (protection d'informations sensibles).

www.entreprises.gouv.fr/information-strategique-Sisse



► Institut national de la propriété industrielle (Inpi)

Au-delà de son action d'enregistrement et de délivrance de titres de propriété industrielle (brevets, marques, dessins et modèles, Indications géographiques), l'Inpi agit en faveur du développement économique par ses actions de sensibilisation et de valorisation de l'innovation et de ses enjeux. L'Inpi accompagne tous les innovateurs pour qu'ils transforment leurs projets en objets de marché, leurs innovations en valeur.

Établissement public autofinancé et placé sous la tutelle du ministère en charge de la propriété industrielle, l'Inpi participe également activement à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété intellectuelle, du soutien à l'innovation et à la compétitivité des entreprises, tout comme de la lutte anti-contrefaçon.

www.inpi.fr - contact@inpi.fr



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

► Brigade d'enquêtes sur les fraudes aux technologies de l'information (Befiti)

La préfecture de Police dispose d'un service de lutte contre la cybercriminalité, la Brigade d'enquêtes sur les fraudes aux technologies de l'information (Befiti, service de la Direction régionale de la Police judiciaire (DRPJ)).

Chargée de mener des enquêtes judiciaires sur des attaques ciblant plus particulièrement les systèmes et réseaux informatiques de personnes morales, la Befiti est saisie par des magistrats des Tribunaux de grande instance de Paris, Nanterre, Saint Denis et Créteil.

La Befiti assure également des assistances techniques au profit des services de la préfecture de Police ainsi que des actions de sensibilisation auprès de divers acteurs économiques.

Les victimes sont invitées à déposer plainte auprès des commissariats.



Direction de la coopération internationale

► Direction de la coopération internationale (DCI)

La Direction de la coopération internationale, direction commune de la police et de la gendarmerie nationales, est en mesure de vous conseiller, aussi bien dans la phase préparatoire de vos déplacements que lors de vos séjours professionnels à l'étranger.

Contact DCI : dci-partenariats@interieur.gouv.fr



► Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI)

La DGSI est le service de référence concernant les menaces économiques étrangères pouvant porter atteinte aux entreprises françaises et plus généralement aux intérêts fondamentaux de la nation.

Dans le cadre de ses missions, la DGSI réalise des actions de sensibilisations individuelles et collectives auprès des entreprises publiques et privées, elle participe de manière active à la politique publique de l'intelligence économique et apporte aussi son soutien pour répondre aux enjeux d'une économie mondialisée dans un esprit de partenariat avec les entreprises.

securite-economique@interieur.gouv.fr

► Gendarmerie nationale



La Gendarmerie nationale dispose d'un réseau de référents Sécurité économique et protection des entreprises (SEcoPE) disséminés sur toute l'étendue du territoire.

Présents jusqu'au niveau départemental, ces référents agissent pour prévenir les atteintes à la sécurité économique et sensibiliser les acteurs territoriaux dans une dynamique de réseau et de partenariat.

Les référents sécurité économique et protection des entreprises de la gendarmerie sont à votre écoute.

securite-economique@gendarmerie.interieur.gouv.fr



► Service central du Renseignement territorial (SCRT)

Le SCRT qui a une compétence nationale étendue aux zones de police et de gendarmerie, rencontre au quotidien les chefs d'entreprises, les responsables syndicaux, les salariés, les responsables associatifs et institutionnels afin de capter les alertes sociales qui, en fragilisant le tissu économique d'un bassin d'emploi, peuvent déboucher sur des risques de trouble à l'ordre public.

Grâce à son implantation territoriale et à ce réseau de correspondants en milieu ouvert, le SCRT est en capacité de coordonner ses efforts avec ceux de la DGSI dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique publique d'intelligence économique. Le SCRT, au travers de ses référents départementaux, assure une mission de veille sur l'économie territoriale, en lien avec les référents sûreté implantés dans les directions départementales de la sécurité publique ; il est également le partenaire naturel de la DGGN.

SDLC / OCLCTIC



► Sous-direction de la lutte contre la cybercriminalité (SDLC)

Au sein de la direction centrale de la police judiciaire (police nationale), la SDLC constitue, depuis 2014, le pôle national de compétences dans son domaine. Elle s'adapte en permanence à la généralisation de l'utilisation des nouvelles technologies dans la commission des infractions et s'inscrit dans un contexte international de mobilisation des institutions pour apporter des réponses à ces menaces. La SDLC développe une politique globale de lutte contre la cybercriminalité intégrant les missions de prévention et de répression. Elle définit les stratégies opérationnelles et de formation. Depuis mars 2018, le réseau des référents cybermenaces zonaux mis en place par la SDLC permet à des équipes innovantes, policiers, réservistes et partenaires privés, de mener des actions de sensibilisation et de prévention auprès des entreprises du tissu économique local et d'améliorer la collaboration entre la police nationale et le secteur privé.

<https://www.police-nationale.interieur.gouv.fr/Organisation/Direction-Centrale-de-la-Police-Judiciaire/>



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ NATIONALE

► Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi)

Rattachée au Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), sous l'autorité du Premier ministre, l'Anssi assure la sécurité et la défense des systèmes d'information de l'État et des opérateurs critiques en créant les conditions d'un environnement de confiance.

www.anssi.gouv.fr